

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 4 octobre 2016, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour.

Protocole d'accord avec l'Office Public de l'Habitat Brest Métropole Habitat pour l'aménagement de l'ensemble immobilier de l'îlot Bouguen. La Commune s'est engagée dans le projet d'aménagement d'un ensemble immobilier au centre-ville, opération dénommée « Ilot Bouguen ». L'Office Public de l'Habitat Brest Métropole Habitat (BMH) a été choisi pour porter ce projet. Ce programme comprend la destruction des immeubles du 6 au 12 rue Marcel Bouguen, et la création sur cette emprise d'un ensemble immobilier comprenant 5 locaux commerciaux et 16 logements sociaux. Le protocole d'accord a pour objet de définir les conditions de la collaboration entre la commune et BMH pour la réalisation de ce projet, notamment la participation de la commune à son financement. Le conseil municipal autorise le maire à signer ce protocole d'accord (7 abstentions).

Protocole d'accord avec l'office public de l'Habitat Brest Métropole Habitat pour une opération de réaménagement d'un immeuble au centre-ville. La Commune a acquis un immeuble situé 14 place du Général de Gaulle, au centre-ville, et s'est engagée dans un projet de réaménagement de cet immeuble. L'Office Public de l'Habitat Brest Métropole Habitat (BMH) a été choisi pour porter ce projet. Ce programme comprend l'aménagement de deux logements sociaux et d'un local commercial en rez-de-chaussée. Le protocole d'accord a pour objet de définir les conditions de la collaboration entre la commune et BMH pour la réalisation de ce projet. Unanimité.

Etude de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'E.H.P.A.D après désaffectation. L'acquisition par la commune des bâtiments de l'E.H.P.A.D. (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Plabennec, prochainement désaffectés, est envisagée. Elle pourrait permettre le repositionnement d'activités communales et associatives sur cet ensemble immobilier. Ce projet est envisagé par la municipalité suite à l'étude de programmation sur les bâtiments communaux, réalisée en 2014. Cette étude avait relevé une optimisation possible du parc immobilier communal. Ce parc est important, mais disparate, et en partie vétuste. Les nombreux locaux, pour certains d'anciens logements, ne sont pas tous adaptés aux besoins des utilisateurs, et leur mise aux normes, en matière de sécurité et d'accessibilité, ne peut être assurée pour certains, ou présente un coût important. Le regroupement des activités associatives et de certaines activités communales permettrait de limiter les coûts d'entretien et de gestion du parc immobilier communal, d'améliorer les conditions de fonctionnement des activités, et de créer un pôle d'animation urbaine dynamique, porteur de synergie. Les bâtiments de l'actuel E.H.P.A.D. présentent une localisation et une configuration qui paraissent opportunes pour l'implantation d'un tel projet.

Il est proposé de confier à un bureau d'études une mission d'assistance décomposée en deux phases.

La première phase consisterait en une étude de programmation. Dans l'hypothèse d'une faisabilité du projet et d'une validation du programme proposé, il est envisagé de confier au candidat retenu pour l'étude de programmation une seconde phase consistant en une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, pour assister la commune dans le choix du maître d'œuvre, et assurer le suivi technique et financier des opérations jusqu'à la réception des travaux. Le conseil municipal décide (7 abstentions) d'autoriser le Maire : 1°) à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de cette mission d'étude de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ; 2°) après avis de la commission Marchés, à signer le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de cette consultation.

Engagement sur le guide de la protection des ressources en eau et institution d'un comité local de suivi

Le Conseil départemental propose aux collectivités compétentes dans la production d'eau potable de s'engager à respecter le guide de la protection des ressources en eau, dans le cadre de la mise en œuvre et/ou du suivi des périmètres de protection de captages. Cet engagement conditionne l'éligibilité aux aides du Conseil départemental pour les projets ou travaux dans le domaine de l'eau potable.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette démarche et de créer un comité local de suivi des périmètres de protection des forages et captages communaux.

Acquisition d'une balayeuse-désherbeuse. Pour le balayage et le désherbage de la voirie, en alternative au désherbage chimique, il est prévu de procéder à l'acquisition d'une balayeuse-désherbeuse compacte 5m³,

équipée pour le désherbage mécanique, destinée à une utilisation urbaine. Le conseil municipal décide (7 contre) d'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions envisageables pour le financement de ce projet et à signer la convention relative à l'acquisition et l'utilisation mutualisée d'une balayeuse-désherbeuse avec la commune de Loc Brevalaire.

Recrutement de 2 contrats d'accès à l'emploi (C.A.E) au service voirie-propreté

Le recrutement de deux nouveaux emplois d'avenir au service Voirie-Propreté, pour exercer les fonctions d'agent de nettoyage des espaces publics, n'ayant pas abouti, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} novembre 2016 de 2 contrats d'accès à l'emploi (C.A.E.) à temps complet pour une durée d'un an (renouvelable une fois) pour exercer ces mêmes fonctions.

Conventionnement pour les services périscolaires

Des enfants non domiciliés à Plabennec sont scolarisés à l'école du Lac et fréquentent les services périscolaires. A la fin de la précédente année scolaire, il a été proposé aux communes de résidence de ces élèves un conventionnement, prévoyant la prise en charge du coût de revient des services périscolaires (restauration, accueil périscolaire, temps d'activités périscolaires) actuellement supporté par la Ville de Plabennec.

En cas d'accord, les familles concernées bénéficieront des mêmes conditions tarifaires que les familles domiciliées à Plabennec. A défaut, les tarifs « communes non conventionnées » leur seront appliqués.

Les familles de ces élèves ont été informées.

A ce jour, seules deux communes ont accepté de participer pour respectivement un et deux services.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature par le Maire de la convention avec toute commune de domicile d'élève scolarisé à l'école du Lac en l'adaptant au besoin en cas d'accord de ladite commune pour uniquement un ou deux services.

Conventionnement avec les communes de Plouvien, Bourg-Blanc et Coat-Méal pour l'Accueil de loisirs sans hébergement

Les Communes de Plouvien, Bourg-Blanc et Coat Méal ferment leurs ALSH quelques jours dans l'année. Il est proposé de conventionner avec ces communes pour que les enfants qui y sont domiciliés puissent être accueillis à l'ALSH de Plabennec lors de ces périodes de fermeture, aux conditions tarifaires applicables pour les enfants domiciliés à Plabennec. Les communes concernées s'engagent à reverser à la commune de Plabennec le coût restant à charge. Approbation unanime.

Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les services Enfance

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'acquisition du nouveau logiciel de gestion des services municipaux Enfance-Jeunesse d'une part, et pour l'achat de deux chaises évolutives favorisant l'accueil d'enfants porteurs de handicap sur le temps périscolaire, d'autre part.

Demande de subvention pour la mise en place de dispositifs de sécurité pour la protection des élèves de l'école du Lac.

Dans le cadre de la sécurisation renforcée des établissements accueillant des enfants préconisée par l'Etat, les mesures soit déjà mises en œuvre, soit prévues ont été présentées à la commission Enfance-Jeunesse. Après concertation avec les utilisateurs, il est notamment prévu l'installation d'un système spécifique d'alerte « attentat-intrusion » (alarme de confinement) au sein du groupe scolaire de l'école du Lac et de visiophones dans la structure enfance accueillant les élèves lors de la pause méridienne. Ces acquisitions peuvent être financées par les crédits exceptionnels du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), piloté conjointement par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education nationale. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter l'attribution de crédits de ce fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Subventions complémentaires : écoles, associations de sport scolaire et club de pétanque. Unanimité

Modification du règlement intérieur de l'espace culturel : unanimité

Prix de la municipalité suite à l'exposition du club Dessin et Peinture aux artistes Chloé SPAGNIER (sculpture) et Anne-Marie DENOTTE (peinture). Unanimité

Modification de tarification de la salle Marcel BOUGUEN : unanimité